



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-20

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-20 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue de meilleures compréhension et application* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 février 2019 et qu'il est entré en vigueur le 5 mars 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 5 mars 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier